

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 21 DECEMBRE 2020

Assistaient à la réunion : Patrick JUDALET, Marie-Laure LEUILLET, Patricia VILCHES PARDO, Luc HURBAIN, Sophie VERNAUDON, Benoît RICHARD, Catherine MENARD, Bernard GIRAUD, Marie-Noëlle ELION, François BUFFETEAU, Jean-Yves DUSSAULT, Muriel ARNAUD, Sandra FRADON, Eric MAUDUIT, Henri SERRE, Perrine FISCHER, Adeline VERMEERSCH, Dorian CHAUVET, Bruno VILLATTE, Marc HENRIET, Philippe ALLELY, Pierre ROUVE.

Etaient excusés : Dominique MASSOUBRE qui avait donné pouvoir à Luc HURBAIN, Valérie CHOPIN qui avait donné pouvoir à Perrine FISCHER, Nathalie GESELL qui avait donné pouvoir à Patrick JUDALET, Geoffroy RAIMOND qui avait donné pouvoir à Marie-Laure LEUILLET, Lucie DI BIASI qui avait donné pouvoir à Bruno VILLATTE.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des observations sur le procès-verbal de la séance en date du 30 Novembre 2020.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Sophie VERNAUDON est désignée secrétaire de séance.

Patrick JUDALET procède à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

I – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Par une lettre reçue en Mairie le 2 décembre 2020, Patricia Darré a informé Monsieur le Maire de sa démission de Conseillère Municipale de La Châtre et de Conseillère Communautaire de La Communauté de Communes La Châtre et Sainte-Sévère.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Agnès Glaumot a été sollicitée pour devenir membre du Conseil Municipal.

Madame Agnès Glaumot, par une lettre en date du 14 décembre a renoncé à occuper cette fonction.

Toujours en application de l'article L 270 du Code Electoral, Marc Henriet sera installé comme membre du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise que Lucie Di Biasi, en application de l'article L 270-10 du Code Electoral siège au Conseil Communautaire.

II – VOTE DES TARIFS 2021

Les tarifs 2021 ont fait l'objet d'une étude en Commission des Finances le mardi 15 décembre 2020 à 18h00.

Voté à l'unanimité.

III – BUDGETS PRIMITIFS 2021 (VILLE / EAU / LOTISSEMENT DES AJONCS) ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Les budgets primitifs 2021 de la Ville, du service de l'Eau et du Lotissement des Ajoncs et l'état de la dette sont présentés par Monsieur le Maire.

Ces budgets ont fait l'objet d'une étude en Commission des Finances le 15 décembre 2020 à 18h00.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Budget Primitif de la Ville, voté à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions).

Budget Primitif du service de l'eau, voté à l'unanimité.

Budget des Lotissement des Ajoncs, voté à l'unanimité.

IV – ADMISSION EN NON VALEUR – SERVICE DE L'EAU

Voté à l'unanimité.

V – AVIS FAVORABLE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SUR LE DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC ET LA CESSION DES PARCELLES COMMUNALES POUR LE PROJET IMMOBILIER DU CHAMP DE FOIRE

Voté à l'unanimité.

VI – CESSIONS DE 2 BIENS COMMUNAUX (PARCELLE COMMUNALE – AUBERGE DE JEUNESSE)

Voté à l'unanimité.

VII – LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE 2020

Voté à l'unanimité.

VIII – TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE SPECIALE DU MAIRE AU PRESIDENT DE L'EPCI

Le refus du transfert est proposé.

Voté à l'unanimité.

IX – PERSONNEL MUNICIPAL

Ces questions ont fait l'objet d'une étude en Commission du Personnel le mardi 15 décembre 2020 à 19 heures, notamment les avancements de grade et de promotion interne au titre de 2021.

Voté à l'unanimité.

X – QUESTIONS DIVERSES

1- Location Atelier d'art – 13 bis rue Venose

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'atelier d'art de l'Usine à savon, située 13 bis rue Venose sera mis à disposition à partir du 1^{er} Janvier 2021 à Mmes Lynette Duclos et Tina Leek-Branch, pour un loyer mensuel de 187,20 € par mois.

2- Convention de mise à disposition gratuit du local Municipal – 4 Place Laisnel de la Salle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention de mise à disposition du local communal situé 4, place Laisnel de la Salle a été signé avec Mme Christine Fontenelle, pour une boutique éphémère d'artisanat d'art à compter du 3 décembre jusqu'au 15 janvier 2021, à titre gratuit.

3- Dénomination des deux courts de tennis extérieurs-précisions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un mail de M. Alain Bilot pour lui préciser que le 1^{er} court de tennis a été créé en 1950/1951 par un groupe d'habitants tous passionnés par ce sport.

4- Association Coup d'Pouce

Monsieur le Maire indique que l'association nous a fait parvenir un chèque d'un montant de 750 € pour le remboursement de la subvention 2019 qui avait été conservée en termes d'acompte pour l'année 2020.

5- Association UCIA Pays de La Châtre-versement de l'aide financière pour les animations de fin d'année (location d'automates)

Monsieur le Maire indique qu'un virement de 1 266 € a été versé sur le compte de l'Association UCIA Pays de La Châtre, pour la participation financière de la Ville à la location des automates.

6- Départ de Madame le Sous-Préfet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ le 07/12/2020 de Mme Bénédicte Cartelier, Sous-Préfète d'Issoudun et de La Châtre. Elle est nommée à la préfecture de police de Paris sur des fonctions juridiques. Elle est remplacée temporairement par Elise Tamil, sous-préfète du Blanc.

7- Distinction « coup de cœur » du jury du prix des métiers d'art à l'atelier « Clair de lumière »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'atelier « Clair de Lumière » Mme Nathalie Gesell, a été distinguée comme « coup de cœur » du jury du prix des métiers d'art.

8- Ligne ferroviaire Châteauroux-Paris

Monsieur le Maire indique qu'il avait adressé un courrier à M. François Bonneau, Président du Conseil Régional, concernant le mécontentement d'un certain nombre d'usagers sur l'incohérence de certains horaires de correspondance sur la ligne de bus La Châtre –Châteauroux, pour le départ du train vers Paris en gare de Châteauroux.

La réponse de Philippe Fournié, Vice-Président du Conseil Régional a été transmise aux Conseillers.

9- Point sur le dossier de l'Ilot d'Argent

Mr le Maire rappelle que ce dossier est porté par l'OPAC 36 en partenariat avec la Ville. Il informe que les actes notariés portant sur les acquisitions des deux biens concernés par ce projet de rénovation de l'entrée de Ville que sont l'ancienne Station-Service et de l'ancien Hôtel George Sand, ont été signés le vendredi 18 décembre 2020 à 14 heures. C'est une très bonne nouvelle et le projet pourra évoluer en 2021.

10- La société L.D.T. Transports et Voyages installée à la Châtre a obtenu le Label « Objectif CO2 »

Mr le Maire tient à féliciter l'entreprise LDT transports et Voyages installée rue Nationale qui est le 1^e transporteur à être labellisé en Région Centre Val de Loire.

11-Lauréats de la Commune au Concours des Villes, Villages, Maisons et Fermes Fleuris du Département pour 2020.

Mr le Maire communiquer la liste des 16 lauréats de la Commune. Un courrier de félicitations leur sera adressé avec le bon d'achat offert traditionnellement par la Commune (d'une valeur de 30 €)

12- Jours de Marchés pour les fêtes de fin d'année

Les jours de Marchés seront rappelés :

- jeudi 24 décembre 2020
- samedi 26 décembre 2020
- jeudi 31 décembre 2020
- samedi 2 janvier 2021

13 Renouvellements des conventions entre la Commune et le Centre de Loisirs porté par Familles Rurales du Magny pour l'accueil des enfants de la Châtre les mercredis, petites vacances (excepté Noël) et 4 semaines en juillet

Une réunion de travail s'est déroulée vendredi 18 décembre à 14h30 entre Madame Chantal Babilot , présidente de l'association Familles Rurales , le directeur de le structure Aurélien Laville

Catherine Menard, adjointe au Maire en charge des affaires scolaires et jeunesse et de Marc Touchet DGS, il est proposé au conseil Municipal de renouveler la convention jusqu'au 31 décembre 2023 selon les conditions suivantes :

- accueil la journée du mercredi (participation communale de 10 € par journée/par enfants)
- accueil pour les petites vacances scolaires excepté celles de Noël (participation 10 €/ par journée par enfants)
- accueil 4 semaines sur juillet (participation forfaitaire de 20 € par enfant)

Il est rappelé qu'au titre de l'année 2020 la Ville a versé 2 800 € à Familles Rurales pour cet accueil des enfants de la Châtre au Centre de Loisirs, et que ce partenariat existe depuis 2014.

Le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à signer les conventions

Voté à l'unanimité.

14-communication des lettres de remerciements suite à la distribution des Colis de Noël

Mr le Maire donnera lecture des messages de remerciements reçus pour les Colis